

CHUZELLES

Informations

1323. CHUZELLES (Isère). — Le Château de Vaugelet



Mairie



SOMMAIRE

- I -

<u>LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES</u>	Page
Le Mot du Maire	1
Vie pratique	3
Informations utiles	4
Rappel	7
Ecoles	8
Recensement agricole	12
Analyse des eaux	13
Le coin des associations	14
Planning occupation des salles	23

- II -

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 juin 2000	1
Réunion du 26 juillet 2000	3
Réunion du 05 septembre 2000	6
Réunion du 11 octobre 2000	8
Budget	10

I

LA VIE DE LA
COMMUNE

INFORMATIONS
GENERALES

LE MOT DU MAIRE

COLLECTE SELECTIVE :

Depuis plusieurs années, les élus du SYVROM « Syndicat de Vienne et sa région pour les ordures ménagères » ont réfléchi et engagé une politique protection de l'environnement en améliorant la valorisation et le traitement des déchets.

Trier les déchets permet de séparer les matériaux recyclables, et par leur utilisation de limiter le gaspillage quotidien, la pollution, et de réduire les sites de stockages qui ont une durée de vie restreinte

Dans notre dernier « Chuzelles Informations » de juin, je vous avais fait part de la collecte sélective sur notre commune. Dans le courant du mois d'octobre, un flash-info vous précisait cette mise en place avec trois points d'apports volontaires : au village près du Mille Club, à Boussole, route de Leveau près du Moulin.

Trois catégories de matériaux peuvent être recyclés. Leur collecte s'organise selon un code couleur des conteneurs pour faciliter l'identification du geste de tri :

- **le jaune** : bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en métal, alu, et emballage carton.
- **le vert** : bouteilles et bocaux en verre
- **le bleu** : journaux, magazines et prospectus.

Avec du vieux refaire du neuf : les emballages triés seront amenés dans un centre de tri. Ils y seront séparés par matériaux (acier, aluminium, papier, etc, ...) puis acheminés dans des usines de recyclage pour devenir de nouvelles matières premières.

- **le verre** part directement à la verrerie ou il y sera concassé, fondu. Il permettra la fabrication de bouteilles en verre
- **l'acier** après fusion, il entre dans la fabrication d'objet en acier que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménagers, emballages, mobiliers)
- **l'aluminium** entre dans la fabrication des pièces moulées pour les moteurs de voitures, tondeuses, perceuses, lampadaires de jardin, radiateurs...
- **les briques alimentaires** (cartons majoritaires) sont recyclées en papiers sanitaires et domestiques : nappes en papier, papiers cadeaux.
- **les journaux et magazines** après pulpage et désencrage, ils sont recyclés en pâte à papier pour la fabrication de nouveaux journaux
- **le plastique** est recyclé en tubes, tuyaux, contreforts de chaussures, revêtements de sol, fibres synthétiques, flacons opaques non alimentaires.

A titre indicatif, avec 27 bouteilles plastiques est fabriqué un pull !

MAIRIE

Les travaux ont été terminés fin juillet, le réaménagement des locaux a eu lieu la semaine du 15 août avec les employés municipaux et quelques adjoints que je remercie.

Début septembre, chaque foyer a reçu un flash l'invitant à une journée « Portes Ouvertes » le 16 septembre. De nombreux chuzellois sont venus et ont appréciés l'aménagement, chacun peut travailler dans de bonnes conditions dans des locaux fonctionnels, aussi bien les secrétaires que les élus avec accueil spacieux, salle de réunion et de mariage, salle de commission. Dans la partie créée, le sous-sol sera aménagé ultérieurement pour la bibliothèque. De ce fait tout sera regroupé autour des écoles. Malgré quelques imprévues sur l'ancien bâtiment, l'enveloppe initiale a été respectée. Souhaitons que chacun trouve un bon accueil dans les nouveaux locaux.

Je terminerai en vous donnant rendez-vous le 8 décembre jour des illuminations où une petite manifestation est prévue avec les commerçants et le 6 janvier 2001 pour les vœux du Maire et la remise des prix des maisons fleuries.

Vie pratique

Mairie

☎ 04.74.57.90.97
Fax : 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire

☎ 04.74.57.90.76

Ecole maternelle

☎ 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

☎ 04.74.57.08.25

Cure : Père GABET Martin

Permanence à Chuzelles
Mercredi et jeudi après-midi

☎ 04.74.57.91.27

En dehors des permanences

☎ 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200
VIENNE

☎ 18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne

☎ 04.74.31.32.62

Gendarmerie

Montée Bon Accueil

☎ 17 ou 04.74.85.00.17

Service des Eaux – S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère
Pont-Evêque

☎ 04.74.16.17.18

EDF – GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE

Dépannage : ☎ 08.01.76.17.73

Renseignements : ☎ 08.01.87.53.06

Sous-Préfecture de Vienne

16. Bd Eugène Arnaud – Vienne

☎ 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienne

5. cours de Verdun – Vienne

☎ 04.74.78.40.00

Centre des Impôts

12. rue Jean Moulin – Vienne

☎ 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F.

Montée St Marcel – Vienne

☎ 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A.

Malissol – Vienne

☎ 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi – A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin – Vienne

☎ 04.74.25.27.28

Urbanisme – Construction – D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas – Vienne

☎ 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne

☎ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et Industrie

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard – Vienne

☎ 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon : ☎ 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère
– Vienne

☎ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service
gratuit et anonyme du
Conseil Général de l'Isère

Informations utiles

Les services de la Mairie : Tél. 04.74.57.90.97 – Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert :

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences :

- . **M. Joseph PLANTIER**, Maire : jeudi matin et sur rendez-vous.
- . **Mme Michèle GARDAIS**, 1^{ère} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **Mlle M. Thérèse CARRET**, 2^{ème} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **M. Michel PRAS**, 3^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **M. Gilles BOURGUIGNON**, 4^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **Mme Christiane TERRIER**, 5^{ème} adjointe
mercredi de 10H00 à 11H30

Assistante sociale

A compter du mois de septembre 2000, Madame Christel JURDIC, assistance sociale assurera une permanence sur rendez-vous le :

2^{ème} mercredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous auprès de son secrétariat au 04.78.73.00.10

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en Mairie sur présentation de la carte grise du véhicule.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les jeudis matins.
Les conteneurs doivent être sortis le mercredi soir.

Info... Info... Info... Info

Demande de carte nationale d'identité

Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, demander cet extrait à Nantes.
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- copie de l'ancienne carte.
- livret de famille.
- pour les personnes nées de parents étrangers, demander un certificat de nationalité française auprès du Tribunal d'Instance.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la prise d'empreinte et les signatures.



Demande de passeport

Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- deux justificatifs de domicile récents (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- un timbre fiscal à 400 F.
- livret de famille .

Pour porter un enfant de moins de 15 ans sur le passeport des parents, fournir :

- deux photos d'identité de l'enfant.
- une fiche familiale d'état civil.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la signature.



Autorisation de sortie du territoire

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité de l'enfant
- livret de famille

La demande est à formuler par les parents, la présence de l'enfant n'est pas nécessaire.

Informations utiles

Piscine intercommunale de Villette-de-Vienne

Tél : 04.74.57.96.45

Horaires

. <i>lundi</i>	16h30-19h15
. <i>mardi</i>	17h00-18h45
. <i>mercredi</i>	15h00-18h45
. <i>vendredi</i>	16h30-18h45
. <i>samedi</i>	14h00-18h45
. <i>dimanche</i>	10h00-12h45

Tarifs :

- *enfant* : 15 F.
 carte de 10 entrées : 110 F.
- *adulte* : 22 F.
 carte de 10 entrées : 190 F.

Salle de remise en forme

Horaires :

. <i>lundi</i>	09h30 à 20h00
. <i>mardi</i>)	
. <i>mercredi</i>)	09h00 à 20h00
. <i>vendredi</i>)	
. <i>jeudi</i>	09h00-à-20h00
. <i>samedi</i>	09h00 à 18h30
. <i>dimanche</i>	09h00 à 12h30

Tarifs :

- Ticket à l'unité* : 50 F.
- Carte de 6 entrées* : 240 F
- Carte de 12 entrées* : 450 F.



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL ...

Quelques réglementations à respecter

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique ou dans la campagne.

(Arrêté municipal du 9 mars 1992).

Les propriétaires des chiens sont tenus selon le Code Rural d'identifier leurs animaux par tatouage, cette mesure ayant été généralisée à compter du 1^{er} janvier 1992 par le décret du 28 août 1991.

A défaut, les animaux doivent être munis d'un collier portant leur adresse. En cas de dommages causés par leurs animaux, les propriétaires voient leur responsabilité civile engagée sur le fondement de sanctions pénales selon l'article 1385 du Code Civil.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles élémentaires afin d'éviter les problèmes de voisinage.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30**
- **les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.**



Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en octobre, novembre, décembre 1984 doivent se faire recenser avant le 31 janvier 2001.

Se présenter en Mairie, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.



Compteurs et canalisations en hiver

Il est rappelé que par temps froid toutes dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.

Le propriétaire ou l'abonné est responsable des dégâts occasionnés par le gel, il en est de même pour les fuites qui se produisent après le compteur.

Par précaution, il est demandé de vérifier à la fois son installation et sa consommation.

En cas de problèmes, contacter :

S.D.E.I.

ZI de l'Abbaye – rue Laverlochère

38200 PONT-EVEQUE

Tél. 04.74.16.17.18

Commission « ECOLES »

Voici venu le temps de la rentrée !

Comme chaque année, les employés communaux ont fait quelques travaux d'entretien pendant la période des vacances afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Le personnel enseignant a changé pour deux classes maternelles :

- en petite section, Mademoiselle CROIZY Séverine fait office de directrice avec une classe de 28 élèves ;
- en moyenne section, nous retrouvons Mademoiselle DIARD Annie avec 32 élèves ;
- en grande section, nous faisons connaissance avec Madame COUDRET Danielle qui a une classe de 21 élèves.

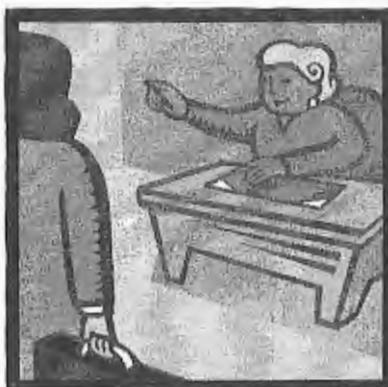
Pour l'école élémentaire, Monsieur MATHIAS Hamel nous a quitté, Madame TALON Fabienne le remplace en CM2.

La classe de CP de Mademoiselle COULAUD a été entièrement rénové.

Les effectifs se répartissent ainsi :

- CP : Mademoiselle COULAUD avec 25 élèves
- CE1 : Madame WIPF avec 21 élèves
- CE2 : Mademoiselle MARION-VEYRON avec 29 élèves
- CM1 : Madame BOUILHAC, directrice, avec 22 élèves
- CM2 : Mademoiselle TALON avec 20 élèves.

Nous souhaitons à tous, enseignantes et élèves, une très bonne année scolaire 2000-2001.



CLASSEMENTAIRE DE CHUZELLES

Vendredi 3 juin

À la rivière de Chuzelles.

On a marché jusqu'à la rivière. On a fait des groupes de six ou de sept et on est allé avec Élise pour analyser l'eau; alors on en a mis des petites bandes de couleur et on les a mis dans un verre d'eau, puis on la ressortit et elle avait changé de couleur et après on est allé avec la maîtresse et avec des cordes on a mesuré la rivière; sa largeur était de 8 m, la vitesse faisait 25 cm pour 10 m, la profondeur: faisait 15 cm, 15 cm à 30 cm et la température était de 15 degrés puis la turbidité était très claire et dans le fond il y avait de la mousse du sable des cailloux des galets de la boue et de la vase et la fin nous sommes allés avec Françoise pour voir les animaux d'eau et des pierres. Pierre et Nicolas ont trouvé une larve de zygoptères et des gammarus et une larve d'éphémères puis des sangues et une nêpe.

Cette promenade était super.

Cécilie C.E.; école Chuzelles (38)



Dolphine CE₂ Chugelles; Vendredi 9 juin

Sortie à la rivière: La Génève

1) Les graines

En premier je suis allée avec Françoise on devait récolter les petites graines dans l'eau. Donc Elise c'est la hauteur l'eau, et la mesure les mesures.

2) Les laves

Langues:

Plus avons trouvé des larves d'éphémère, des larves de pygopées, larve aquatique de coléoptères, des gammarus, des sangues, des néphs.

3) Le test de l'eau

Elise:

PH = 8

Durata : onguis = 25 mg/l.

Durata totale (cailloux) = 45 mg/l eau très dure.

4) Les mesures

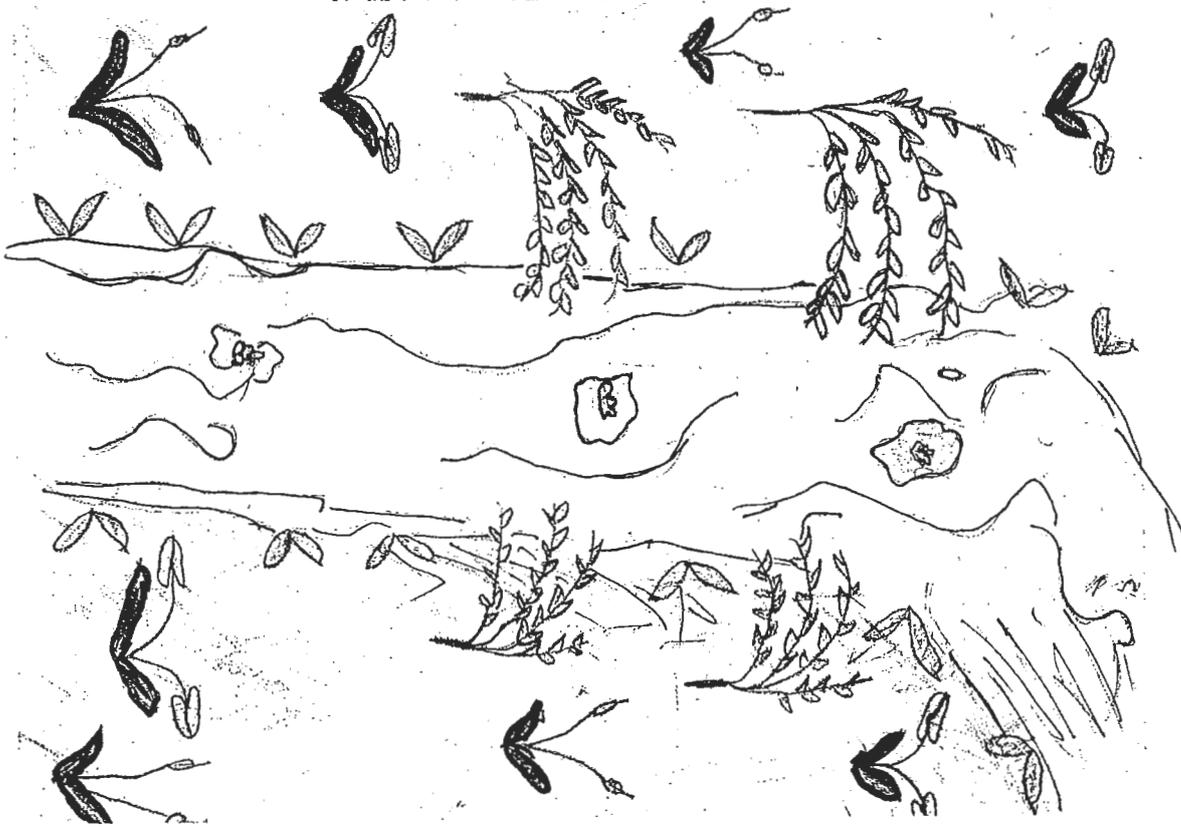
Shachana:

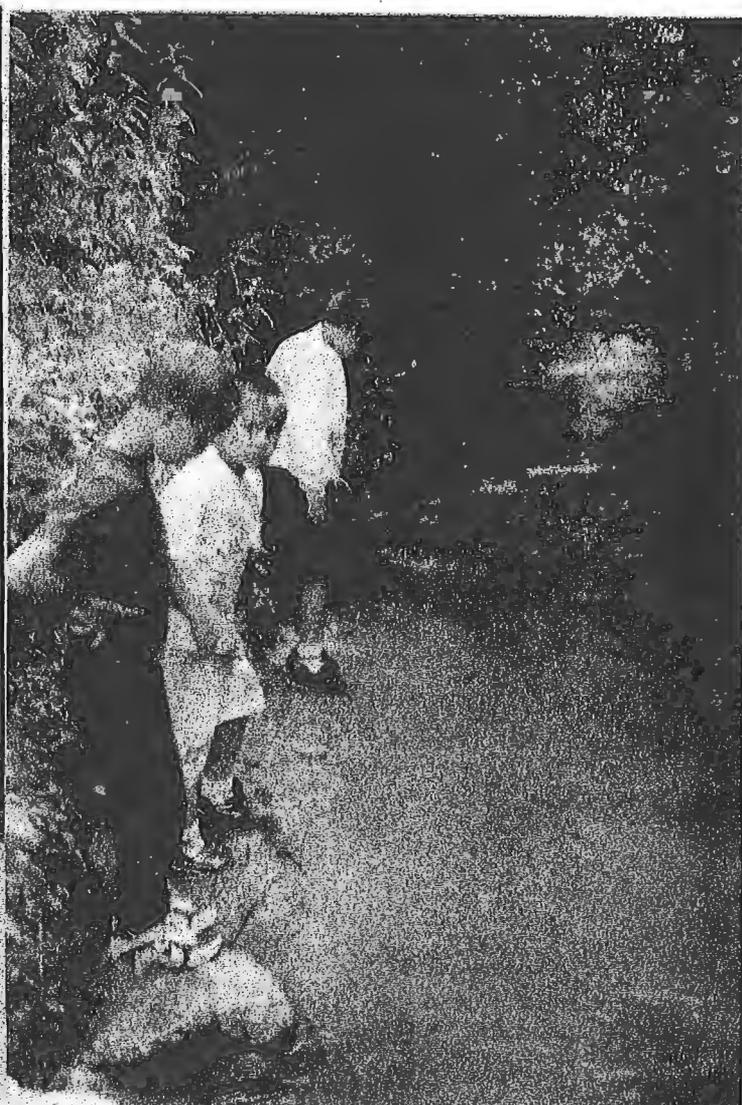
Longueur: 4, 5m, 6, 1/4

Profondeur: 30cm, 15cm

Distance: 150/100m

font des cailloux, de la mousse, du sable, des algues.





RECENSEMENT AGRICOLE

LE RECENSEMENT AGRICOLE 2000 EST ARRIVE...

Vous avez sans doute vu les affiches annonçant le recensement agricole 2000. Et vous allez bientôt recevoir un courrier du service statistique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, vous prévenant de la visite des enquêtrices et enquêteurs chargés de recueillir les informations concernant chaque exploitation agricole.

Merci de leur faire bon accueil dans notre commune et de les aider dans cette tâche qu'ils accompliront du 1^{er} octobre 2000 au 31 janvier 2001 (28 février pour les départements viticoles).

> Pourquoi le recensement agricole ?

Certains d'entre nous s'interrogeront peut-être sur les raisons de ce recensement. Il s'impose tout d'abord parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole : exploitants, organisations professionnelles, associations de défense des consommateurs, élus locaux et nationaux, collectivités locales, services administratifs, pouvoir politique, etc... ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir.

Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagement du territoire, pour les régions, les départements et les communes.

Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec ses partenaires, doit disposer des données les plus exactes et les plus actuelles sur sa situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

> Un questionnaire novateur

Ceux qui avaient été enquêtés en 1988, en 1979 ou plus tôt se souviennent peut-être de la visite des enquêteurs et de leur questionnaire. La méthode est toujours la même. Ces enquêteurs recrutés parmi la population locale, déjà familiarisés avec les questions agricoles, ont reçu une formation auprès des services départementaux de statistique agricole.

Ils « opèrent » de la même façon que lors des derniers recensement, et la séance des questions-réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie.





Laboratoire régional d'analyses des eaux

agr e par le Minist re de la Sant 

g r  par as.po.san. (association r gle par la loi de 1901) - Siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

REÇU le 22 SEP. 2000

60, all e Saint-Exup ry • ZIRST
38330 Montbonnot-Saint-Martin
T l. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU

No 6088

TYPE D

684

Pour le compte de : SDEI
 Lieu du pr l vement : CHUZELLES (SIE NORD DE VIENNE) CHUZELLES
 MAIRIE (NOUVEAUX LOCAUX)SOUS-SOL
 R seau de distribution
 Origine de l'eau : PUIITS CHEZ FERRIER
 Eau trait e : Chlore libre r siduel en mg/l : < 0,02
 Pr l vement effectu  le 10/08/00   08h20 par TH. BLAIVE, AGENT PRELEVEUR
 Importance des pluies dans les 10 jours pr c dents : Faibles
 Temp rature atmosph rique du lieu de pr l vement : 20  C
 Temp rature de l'eau : 19,2  C
 Analyse commenc e le 10/08/00

	RESULTATS	VMA *
ANALYSE BACT�RIOLOGIQUE SOMMAIRE		
Nombre de bact�ries a�robiees revivifiabiles � 22 �C/ml	1	
Nombre de bact�ries a�robiees revivifiabiles � 37 �C/ml	0	
Nombre de coliformes dans 100 ml	0	
Nombre de coliformes thermotol�rants dans 100 ml	0	0
Nombre de streptocoques f�caux dans 100 ml	0	0
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE REDUITE		
Odeur	NULLE	
Saveur	NORMALE	
Couleur (u.PtCo)	0	15
Turbidit� (u.N.T.U)	0,11	2
pH � 20 �C	7,25	9
Conductivit� en microS.cm-1 � 20 �C	532	
Chlore libre r�siduel en mg/l	< 0,02	

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

Le nombre total de bact ries est tr s faible.
Absence de germes test de contamination f cale.

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Eau de min ralisation moyenne.
Turbidit  faible.
Caract res organoleptiques normaux.

CONCLUSION

Eau pr sentant de bonnes caract ristiques physiques, chimiques et bact riologiques conformes aux normes des eaux destin es   la consommation humaine (D cret du 03/01/89), pour les param tres analys s.

Le 29/08/00

Le Directeur

P. Chevallier



RUGBY CLUB DE LA SEVENNE

Des l'âge de 6 ans si tu souhaites pratiquer un sport collectif, n'hésites pas viens découvrir le monde d'ovalie au RUGBY CLUB DE LA SEVENNE .
Pour la saison 2000/2001 les éducateurs se feront une joie de t'accueillir et de t'apprendre à maîtriser les caprices de la balle ovale.

A BIENTOT SUR LE STADE

Pour tous renseignements :

VERONIQUE VIVIEN responsable de l'école de rugby : tel 04-78 96 15 67

GERARD LOCATELLI : président : tel 04 74 57 03 98

SIEGE / CAFE EYMIN : tel 04 74 57 98 11

CHRISTOPHE CHARDON : tel 06 80 45 22 79

POUR LES PLUS GRANDS

2 équipes SENIORS sont engagées en championnat

L'équipe 1^{ère} qui défendra nos couleurs dans le championnat de 1^{ère} série, elle devra être très vigilante face a des adversaires qui pour la plupart jouaient a des niveaux plus élevés ces dernières années.

L'équipe réserve ou l'on peut y intégrer tous les jeunes de 18 ans et plus qui souhaitent pratiquer le rugby. Les dirigeants attendent beaucoup de cette équipe et souhaiteraient qu'elle ramène le bouclier des équipes réserves de 1^{ère} série.

Si vous êtes intéressés vous renseigner auprès des dirigeants.

CALENDRIER DES MATCHS

Aller

- 17/09 RCS-CS OZON
- 24/04 ROCHE LA MOLLIERE- RCS
- 1/10 RCS - AS CULIN
- 22/10 BELLEY - RCS
- 29/10 RCS -ASPTT LYON
- 5/11 FEURS -RCS
- 19/11 RCS -RC CHASSE
- 26/11 PUSIGNAN -RCS
- 03/12 RCS EMS BRON
- 17/12 RHODIA CLUB- RCS

RETOUR

- 07/01- CS OZON -RCS
- 14/01 RCS -ROCHE LA MOLLIERE
- 28/01 AS CULIN -RCS
- 11/02 RCS-BELLEY
- 18/02 ASPTT LYON-RCS
- 25/02 RCS- FEURS
- 11/03 RC CHASSE - RCS
- 25/03 RCS -PUSIGNAN
- 01/04 EMS BRON -RCS
- 08/04 RCS -RHODIA CLUB

SOYEZ NOMBREUX A VENIR LES ENCOURAGER

ENTREE DE LOISIRS
de 4 ans à 14 ans
jeunesse & sport Isère
de 7h30 à 18h00
24.74.57.4174.

ANCIENS SCOLAIRES
ier, Pâques, Juillet, Août
sont possibles soit

née (matin ou après-midi)

TARIF

mes de Chuzelles, Villette de

Jour	Demi-journée
90 frs	35 frs
100 frs	45 frs

communes un supplément de
demandé

ances scolaires le repas et le
pris par le centre 1000 loisirs
es CAF Isère acceptés,
? francs sur le prix de journée
oursement par les CE

heures à l'avance pour gérer

des 1000 loisirs emploie
rice titulaire du B.A.F.D
nateurs titulaires du B.A.F.A

MERCREDI

Le centre de loisirs est ouvert tous les
mercredis de l'année

Les animations sont possibles soit

➤ Journée

➤ Demi-journée (matin ou après-midi)

	Journée	Demi-journée
Allocataire CAF	65 frs	35 frs
Non allocataire	75 frs	45 frs

Les mercredis les enfants doivent
apporter leurs repas; possibilité de
réchauffer des plats
Goûter fourni par le centre

THEATRE

Nicolas CRESPIN

Auteur, interprète, comédien

On travaille le mime, la démarche et les expressions
Intervenant depuis cinq années

CHUZELLES

Section ados: mardi de 18h30 à 19h30

Possibilité d'ouverture d'une section

7-10 ANS LE MARDI DE 17h30 18h30

SECTION ADULTES

vendredi de 19h30 à 22h00

2 cours par mois

SPECTACLE EN FIN D'ANNEE

CENTRE DES MILLE

LUZINAY salle des arcades

Section enfants et ados :

Mercredi 18h00 à 19h00

19h00 à 20h00

ART PLASTI

Céline vous apprendra à dessiner
utiliser la gouache, l'aquarelle
l'huile, collage, fusain, argile et
exposition en fin d'année

CHUZELLES

Section enfants: mercredi
à 19h30

Section ados: lundi 17h30

YOGA

CHUZELLES

Mercredi 20h00 à 21h30

télécom

COURS DE CUISI

CHUZELLES

Judi de 9h00 à 11h00

RENSEIGNEMENTS

LE MARDI DE 14h A

LE MERCREDI DE 9h A

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES

L'Association Familiale Rurale a organisé une deuxième séance de formation aux premiers secours. Ces sessions ont permis à des enseignants et à des assistantes maternelles d'acquiescer ou de perfectionner certains gestes ou attitudes utiles vis à vis de certaines situations délicates possibles dans le cadre de leur activité ou fonction, voire dans la vie quotidienne de chacun.

Le rallye annuel du 4 Juin 2000 connaît toujours un vif succès auprès des marcheurs. Cette année, nous regrettons la participation moindre des V.T.T. Après la découverte des circuits, chacun a pu goûter au repas servi sur le terrain jouxtant le stade.

Pour clore l'année, notre assemblée générale aura lieu le vendredi 12 janvier 2001 à 20 H 30 à la salle « TELECOM ». Nous exposerons nos projets pour la première année du nouveau siècle.

A.F.R. CHUZELLES
Section Cyclotourisme



Les feuilles tombent, nous voici bientôt en hiver ! La section cyclo achève sa 16^e saison en 2000, avec un effectif de 13 familles.

Comme chaque année, de novembre à fin février, si le temps le permet, nous sortons à VTT sur les nombreux sentiers de nos villages.

Les sorties route ont débuté le 5 mars et nous en sommes à environ 35 sorties le dimanche matin, pour 2500 km parcourus. Des parcours sont également prévus le jeudi matin pour les personnes disponibles.

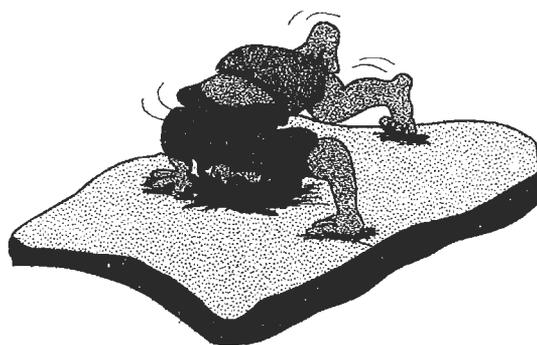
Sorties familiales

- Le 17 juin : repas à midi au restaurant le Rozay à Condrieu - parties de boules ou ballade à pieds l'après-midi.
- Les 9 et 10 septembre notre week-end s'est déroulé à Rémuzat dans la Drôme, près de Nyons. C'est sous un très beau soleil que nous avons passé ces 2 jours, avec 2 circuits vélo magnifiques.

Nous terminerons l'année par le bilan annuel de notre activité au cours d'une réunion le 24 novembre à 20 h .30 à la salle des Télécom. Si vous désirez participer à notre activité vous êtes cordialement invités.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

LE MARDI MATIN DE 8h45 à 9h45 ET DE
10h00 à 11h00
LE MARDI SOIR DE 19h30 à 20h30



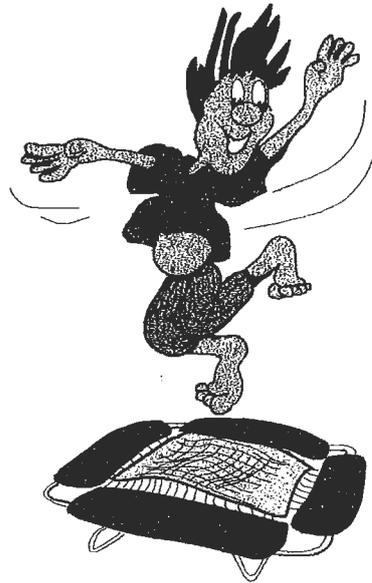
LE JEUDI SOIR DE 19h00 à 20h00

Le tarif est de 380 F pour l'année.
Renseignements et inscriptions au mille-club
de Chuzelles aux horaires des cours

GYMNASTIQUE ENFANTS

UN NOUVEAU COURS DE GYMNASTIQUE
POUR LES 4 à 6ANS

LE JEUDI DE 16H45 A 17H45



ET TOUJOURS UN COURS DE
GYMNASTIQUE POUR LES 6 A 10 ANS

LE JEUDI DE 17H45 à 18h45

Le tarif est de 400 F pour l'année.

Gymnastique Volontaire Chuzelloise

le CLUB des ANCIENS de CHUZELLES
LE TRAIT D'UNION

est heureux de vous inviter

à son

EXPOSITION-VENTE

qui aura lieu le

le DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2000

à la Salle du Mille-Club de 10h. à 18h.

Vous y trouverez des travaux de qualité exécutés par les membres du Club et leurs amis, ainsi qu'un rayon de PÂTISSERIE MAISON et un BAR BIEN FOURNI.



Loterie et enveloppes gagnantes vous procureront d'agréables surprises.



De plus, vous aurez la joie de voir et d'entendre au cours de l'après-midi de 16h. à 17h., la CHORALE d'ADULTES de CHUZELLES sous la direction de Madame PAYET.



vos prochains rendez-vous :

2000 - après-midi ou soirée souvenirs : « les vivants ». Comment vivait-on, que vivait-on à Chuzelles ? (date et lieu à déterminer).

2000 - exposition (ex-bâtiment Télécom) : « Les Chuzellois de la Grande Guerre ; objets d'art populaires dans les tranchées.

2000 - illumination de la chapelle St-Maxime ; vin chaud, chocolat chaud...

2001 - assemblée générale de l'association (ex-bâtiment Télécom à 20 h 30). Toutes les personnes sont invitées. Un moment privilégié pour présenter le bilan et des projets et faire part de vos

pour le printemps - concert(s) et exposition.

EN octobre/novembre publication du deuxième tome de la collection **Les Chuzellois**. Les deux premiers tomes ont été publiés en 1998 et 1999. Ce deuxième tome est consacré à l'époque gallo-romaine. Il est divisé en deux parties : la première, de 1858 à 2000, est consacrée à l'histoire de la commune. La seconde, de 2000 à aujourd'hui, est consacrée à l'histoire de la population de Chuzelles. Ce tome est enrichi de nombreux documents, de photos, de cartes, de plans, de textes, de citations, de citations de Maxime à 2000 avec quelques éléments statistiques et de recensement et concernant la population de Chuzelles en outre fait divers (cambriolage de l'église), textes de création de la commune, délibérations du conseil municipal, rapport sur le bois communal, rapport de la Commission de l'Occupation des Sols), des textes témoignages associatifs, du désastre humain de la guerre de 14-18.

Quelques extraits du fascicule 2 :

« A chaque pas vous rencontrez des mendicants ; les uns, le visage dans la main, les autres à demi couchés sur la route implorant d'une voix lamentable la générosité des passants, estropié ou un aveugle. [...] Plus loin des malheureux commencent à affreuses... »

« Le 9 août dernier, le sacristain de Chuzelles étant allé ouvrir la porte à quatre heures du matin, s'aperçut que des voleurs y avaient passé la nuit et l'avait dévalisée... »

« art. 1^{er} - « Le territoire composant la Commune de Villefontaine est divisé en deux communes distinctes qui auront leurs communes de Villefontaine-Serpaize, l'autre à Chuzelle... »

« Tout sociétaire aura le droit de se faire remplacer par un domestique ou même par un de ses enfants âgé au moins de 16 ans.

« La forêt de Chuzelles est un taillis sous futaie à réserves partielles assez médiocres... »

« Les stockages d'hydrocarbures sont la grosse fausse note dans le paysage de la rive gauche. Voilà un endroit où les peuplements de saules, de peupliers, de frênes, de platanes, de tilleuls, de platanes bienvenues, autour de ces cuves pour les masquer... »



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL / CHUZELLES

Les élèves de l'école de musique ont repris leurs instruments pour cette nouvelle année 2000/2001

Sous la direction de Nicolas BELLAND remplaçant de Sophie FERRIER en congés maternité

L'assemblée générale a eu lieu le 22/09/2000 salle des fêtes de Seyssuel avec une très bonne participation des parents d'élèves

La nouveauté : après de multiples démarches durant l'année écoulée nous avons obtenu l'agrément jeunesse et sport.

Effectifs : 51 élèves

Seyssuel : 31

Chuzelles : 11

Extérieur : 9

Les professeurs

Nicolas.BELLAND :	piano jazz / solfège
Véronique BELIGAT :	piano classique
Nicolas BRUNET :	saxophone
Nicolas CHAZOT :	trompette / solfège
Nicolas COURTINOT :	guitare
Magali RICHARD :	flûte traversière / éveil musical
Dorienne SARACANI :	clarinette

Date à retenir

24 mars 2001 20h30 salle des fêtes de Seyssuel concert annuel des élèves avec la participation du petit orchestre de l'école



Le Bureau



SECOURS
POPULAIRE
FRANÇAIS

GRANDE CAUSE
NATIONALE 1991

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Comité de Vienne
Rue du 24 Avril 1915
38 200 VIENNE ☎ 04 74 31 75 95

OUVERTURE DE NOS PERMANENCES :

- Les mardis de 14h00 à 17h30
- Les jeudis de 14h00 à 17h30 Notre vestiaire est ouvert à tous !

Ne jetez plus ce qui est en état, pensez à ceux qui ne peuvent pas s'acheter le nécessaire.
Nous récupérons : meubles, livres, vêtements, chaussures, vaisselle etc.
Si vous avez un peu de temps à consacrer à la solidarité, rejoignez notre équipe de bénévoles.

ASSOCIATIONS
Subvention communale 2001

RAPPEL

Retirer l'imprimé de demande de subvention auprès du secrétariat de Mairie et le retourner complété et signé avant le 31 janvier 2001, dernier délai.

OCCUPATION DES SALLES

	MILLE CLUB	TELECOM	AUTRES
An 2000			
05-nov		St Vincent Leveau	
12-nov		Histoire et Patrimoine	
24-nov	Rugby Club	Ass.Fam.AG Cyclo	
25 et 26-nov	Expo Club des Anciens		
02-déc	Chorale repas		
10-déc	Sou des Ecoles		
16-déc	Rugby Club		
22-déc	Sou des Ecoles		
An 2001			
06-janv	Vœux Municipalité		
09-janv	Gym.volontaire		
12-janv		Ass.Familiale AG	
13-janv		Classe en 0	
13 et 14-janv	ABC Boudins		
20-janv	St Vincent Leveau		
21-janv	St Vincent Chuzelles	St Vincent Chuz. AG	
26-janv		Hist.et Patrimoine AG	
27-janv	La Grole		
04-févr	ACCA AG + Coinche		
11-févr	Repas des Anciens		
18-févr	ABC Coinche		
25-févr	St Vincent Chuz.Belote		
03-mars	La Grole		
04-mars	Club des Anciens Belote		
11-mars	Elections Munic+Cant		
17-mars	Sou des Ecoles		
18-mars	Elections Munic+Cant		
24-mars	ACCA Repas		
25-mars	FNACA		
01-avr	Mille Loisirs Foire artis.		
08-avr	Classe en 6		
14-avr	La Grole		
21-avr	Football Club la Sévenne		
22-avr	Chorale rencontre	Chorale	Chorale / Préfab
27-avr			Réunion forum assoc.
12 et 13-mai			Ball Trap / Côte Renard
27-mai			Fête Mères / Rest. Scol.
10-juin	Ass.Fam. Rallye		
12-juin	Gym Volont. Repas		
16 et 17 juin	Hist.et Patrim.Expo	Hist.et Patrim. Expo	
16-juin	Mille Loisirs - Fête		
22-juin	Football Sév. AG		
23-juin	Sou des Ecoles		
23-juin	Classe en 1		
24-juin	St Vincent Massier		
30-juin	ABC Repas		ABC / Préfab.
01-juil	La Grole AG		
22-sept	Forum des Associations		
28-sept		Astro Actes	
02-oct	Gym Volont. AG		
05-oct		Sou des Ecoles AG	
14-oct	FNACA Saucisses		
21-oct	Club Anciens Coinche		
17 et 18-nov	ABC Boudins		
23-nov	Rugby Club Vin nouveau		
24 et 25-nov	Expo Club des Anciens		
01-déc	Chorale repas		
09-déc	Sou des Ecoles Boudins		
15 ou 22-déc	Sou des Ecoles		
31-déc	Ass.Familiale		

II

LE TRAVAIL
DU
CONSEIL
MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2000

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE . Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, TERRIER

EXCUSEES : Madame SYLVAIN donne pouvoir à M. LUCAS
Madame RAULIN donne pouvoir à M. PRAS

SECRETAIRE : E. AURIC

Ouverture de séance.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES :

Sectorisation des cours d'eau selon l'importance – Critères d'intervention – Détermination du degré d'intervention – Classement des cours d'eau :

Monsieur F. LIPONNE intervient concernant l'actualisation des critères d'intervention et de participation du Syndicat. Critères qui ne paraissent plus adaptés aujourd'hui. La méthode proposée a été validée par le comité syndical lors de sa dernière assemblée générale du 18 mai 2000. Par délibération en date du 7 mars 1980 le comité syndical approuvait le mode de répartition des charges d'investissement proposé par la DDAF de l'Isère comme suit : 20 % des dépenses à répartir entre toutes les communes, 80 % des dépenses à la charges des communes concernées par les travaux. Le potentiel fiscal varie chaque année et à chaque recensement de la population. En ce qui concerne les cours d'eau, aucune mise à jour n' a été réalisée et des disparités importantes ont été décelées entre les anciennes communes adhérentes et les nouvelles. Au démarrage du Syndicat des 4 Vallées, les longueurs des cours d'eau prises en compte ont été données par la DDAF et elles sont inférieures aux longueurs sur lesquelles la collectivité intercommunale est amenée à intervenir. Le Contrat de Rivière a permis la réalisation d'opérations d'intérêt général sans que les effets profitent particulièrement aux communes concernées alors qu'elles participent majoritairement à leur financement.

La démarche repose sur la prise en compte de tous les cours d'eau sur lesquels les communes souhaitent que le Syndicat intervienne. Cette démarche doit permettre de clarifier les compétences et les responsabilités des collectivités, des riverains et des usagers.

Madame GARDAIS 1^{ère} adjointe donne la parole à Mlle CARRET pour présenter les comptes administratifs 1999 qui font apparaître les résultats d'exercice suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 1999 CCAS :

Fonctionnement : Dépenses : 6789 F Recettes : 12743.34 F
Excédent de clôture 99 : 5954,34 F
Excédent de clôture antérieur : 2979.50 F
Excédent cumulé : 8933.84 F
Investissement : excédent antérieur : 20 F Soit cumulé 20 F
Résultat de clôture Fonctionnement + Investissement : 8953.84 F
Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 1999 ASSAINISSEMENT :

Exploitation : Dépenses : 589973.12 F Recettes : 451269.70 F
Déficit 1999 : 138703.42 F
Excédent antérieur : 223309.60 F
Résultat de clôture : excédent : 84606.18 F
Investissement : Dépenses : 913941.63 F Recettes : 993830.97 F
Excédent 99 : 79889.34 F
Excédent antérieur : 42639.42
Résultat de clôture : excédent : 122528.76 F Fonctionnement + Investissement ; 207134.94 F
Adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 1999 COMMUNAL :

Fonctionnement : Dépenses : 5 102 160.71 F Recettes : 6 065 170.98 F
Excédent 99 : 963010.27 F
Excédent antérieur : 862721.75 F
Excédent avant affectation 1 825732.02 F

Affectation 99 : 589593 F

Résultat de clôture : 1 236139.02 F

Investissement : Dépenses : 2 400361.76 F Recettes : 1 631607.80 F (dont 589593 affectation résultats)

Déficit 99 : - 768753.96 F

Déficit antérieur : - 589593.50 F

Déficit cumulé : - 1 358347.46 F

Fonctionnement + Investissement = déficit : - 122208.44 F

Adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 1999 :

Lecture est faite du compte de gestion. Les résultats sont conformes avec les comptes administratifs. A noter cependant quelques anomalies : Fonctionnement : sur compte n° 60628 montant passé : 37866.70 (commune) et 37707.48 (trésorerie) ; sur compte n° 61522 montant passé : 14614.16 (commune) et 14773.38 (trésorerie)

Après explications, adopté à l'unanimité.

CONVENTION de FOURRIERE pour l'an 2000

La Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est propose désormais 2 types de conventions : N° 1 moyennant 1,05 F par an et par habitant : prise en charge de tous les animaux errants provenant de notre commune conduits à l'une des fourrières/refuges soit par nos services soit par des particuliers – prise en charge aussi des animaux ayant mordu ou griffé, de maître inconnu ou défaillant

Proposition N°2 moyennant 1,30 F par an et par habitant : d'autres services sont assurés en plus de ceux mentionnés ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité la convention N°1 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE VIENNE :

Intervention pour chevaux sur la voie publique. Le concours des sapeurs pompiers a été demandé à trois reprises les 8 et 9 juin derniers pour des chevaux divaguant sur la voie publique.

Les propriétaires de ces animaux sont priés d'adopter les mesures nécessaires afin d'éviter autant que faire se peut une mobilisation des secours qui peut s'avérer préjudiciable à la bonne réalisation d'autres interventions plus graves.

Après plusieurs recherches, Monsieur le Maire a pu enfin contacter le propriétaire de ces chevaux.

SIVU TOURISME :

Signature de la Convention de commercialisation des cartes et guides qui seront vendus à l'office de tourisme de Vienne au prix de 35 F la carte et de 50 F le guide. Un dépôt local, sur le territoire de chaque commune adhérente au Syndicat, est envisagé.

SMESSAV :

Le compte administratif a été approuvé.

Le gymnase du Lycée Galilée a été tout refait. Le mur d'escalade bénéficiant à l'ensemble des enfants des collèges de Vienne est à refaire pour un coût de 400 000 F environ.

AIDMR :

Assemblée générale. Election d'un nouveau bureau. Embauche d'une secrétaire à temps partiel : 360 heures par an. Les travailleuses familiales sont intervenues dans 105 foyers dont 15 chuzellois pour un nombre global de 13069 heures au lieu de 7913 en 1998. Les interventions sont plus longues dans des milieux plus difficiles (7 foyers dépendaient de la DRISS au lieu de 1 ou 2 les années précédentes). La participation annuelle de 5 F par an, par habitant et les participations des divers organismes concernés, du Conseil Général permet juste d'équilibrer le budget.

DEMANDES DE SUBVENTION DIVERSES : réponse sera faite que les ressources de la commune ne permettent pas de leur donner satisfaction.

DIVERS : Information de M. Roche :

Lors des travaux d'extension de la mairie en 1999/2000 – Joseph PLANTIER étant maire – a été placée dans un des murs du bâtiment, côté nord, une boîte en plastique contenant divers menus objets de la vie quotidienne à ce tournant de millénaire. L'opération a été menée sur l'initiative de l'association « Chuzelles, Histoire & Patrimoine ». Cette action est destinée à perpétuer la mémoire de la vie courante en l'an 2000 et à en porter témoignage.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Pour information : Réunion d'adjoints : le 26 juin 2000 à 19 H.

Réunion Commissions Bâtiment/Voirie : le 22 juin 2000 à 15 H.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 26 juillet 2000 à 20 H.30

Le Maire J. PLANTIER

CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUILLET 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2000

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, M.PRAS, REGAL,
Mmes : CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : AURIC, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO, ROCHE

SECRETAIRE : P.ALLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION POUR NOMINATION D'UNE NOUVELLE INTERVENANTE DE MUSIQUE :

Mme PONSOT ne souhaitant pas renouveler son contrat d'intervenante de musique dans les écoles de Chuzelles, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Une seule personne s'est présentée pour assurer l'enseignement de la musique ; il s'agit de Madame Fabienne SOUDEE. Dès que le dossier sera complet il sera transmis à l'Inspection Académique pour accord. Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Des travaux d'assainissement vont être entrepris aux Pins Est et sur une partie des Martinières dans le courant de l'automne. L'estimation du coût des travaux s'élève à 340.000 F HT. Les travaux feront l'objet d'un marché négocié, Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre à la Direction Départementale de l'Équipement de VIENNE.

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE : COMPETENCE CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire expose qu'actuellement c'est l'association Rhône-Pluriel qui a en charge la réalisation du Contrat Global de Développement. A la demande de la Région Rhône-Alpes, cette association doit se transformer en Syndicat Mixte ouvert regroupant les différents partenaires impliqués dans cette opération, dont le SIVOM des deux Cantons de Vienne. Pour adhérer valablement au Syndicat mixte à créer, il convient que le SIVOM ait reçu de ses membres délégation de compétence Contrat Global de Développement et notification de leur accord pour cette adhésion, ces deux conditions préalables étant prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.5212-27. Monsieur le Maire précise que la compétence « Contrat Global de Développement » reste optionnelle et propose au Conseil d'adopter les nouveaux statuts du SIVOM des deux cantons de Vienne complétés comme suit :

Article 4 : le syndicat est compétent en matière de Contrat Global de Développement. Cette compétence s'exercera à la carte, sur demande explicite des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la modification des statuts du SIVOM des deux cantons de Vienne, dans les termes de ladite délibération du Comité Syndical.

DELIBERATION SYNDICAT MIXTE OUVERT RHONE-PLURIEL : Délégation de compétence Contrat Global de Développement au SIVOM des deux Cantons de Vienne.

Par délibération en date du 22 juin 2000, le SIVOM des deux Cantons de Vienne se propose d'adhérer au futur Syndicat Mixte ouvert Rhône-Pluriel, issu de la transformation de l'association Rhône-Pluriel créée pour l'élaboration d'un Contrat Global de Développement. Cette nouvelle structure aura pour objet n°2 la mise en œuvre du dit Contrat. La commune de Chuzelles étant déjà membre de l'association Rhône-Pluriel pendant la phase d'élaboration du Contrat Global, Monsieur le Maire propose que la phase de réalisation soit déléguée au SIVOM des deux Cantons de Vienne qui représentera la commune au sein du nouveau groupement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de transférer sa compétence Contrat Global de Développement au SIVOM des deux Cantons de Vienne qui l'exercera en ses lieu et place au sein du Syndicat Mixte ouvert Rhône-Pluriel lorsque celui-ci sera constitué.

DELIBERATION SYNDICAT MIXTE RHONE-PLURIEL
COMPETENCE SCHEMA DIRECTEUR :

Le SIVOM des deux Cantons de Vienne, par délibération en date du 22 juin 2000 ayant décidé de participer à la création du futur Syndicat Mixte ouvert Rhône-Pluriel, issu de la transformation de l'association Rhône-Pluriel et dont l'objet n°1 est la révision de l'actuel SDAU et la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale ou de toute procédure correspondante, il convient que la commune se prononce sur le transfert de la compétence Schéma Directeur au SIVOM des deux Cantons de Vienne.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de transférer la compétence Schéma Directeur de la Commune de Chuzelles au SIVOM des deux Cantons de Vienne qui l'exercera en ses lieu et place au sein du Syndicat Mixte ouvert Rhône-Pluriel lorsque celui-ci sera constitué.

AVENANT POUR TRAVAUX EXTENSION MAIRIE :

Les travaux d'extension de la Mairie étant bien avancés, 3 entreprises ont déposé un avenant :

- **BILLAUD Lot n°10 Façades :**

pour parfaire la prestation des façades sur le bâtiment existant

Marché d'origine	59 550.60 F HT	71 818.02 F TTC
Avenant n°1	2 970.00 F HT	3 552.12 F TTC
Ensemble	62 520.60 F HT	75 370.14 F TTC

- **JULLIEN Lot n°4 Menuiserie bois :**

aménagement supplémentaire

Marché d'origine	112 239.60 F HT	135 360 95 F TTC
Avenant n°1	1 170.00 F HT	1 399.32 F TTC
Ensemble	113 409.60 F HT	137 760.27 F TTC

- **GASPARINI & GUILLE Lot n°3 Menuiserie aluminium – fermeture métallerie**

Les travaux suivants prévus au marché ne sont pas réalisés :

* Art.3.2.3.5	1 680.00 F HT
* Art.3.2.3.6	2 250.00 F HT
* Art.3.2.3.7	1 050.00 F HT

	4 980.00 F HT

Compte tenu de l'état des appuis des fenêtres du bâtiment existant, il est décidé d'ajouter des bavettes métalliques

Montant devis	7 620.00 F HT
Déduire travaux en -	4 980.00 F HT

Soit HT	2 640.00 F HT
TVA 19.6 %	517.44 F

TOTAL TTC 3 157.44 F TTC

Marché d'origine	173 697.50 F HT	209 479.19 F TTC
Avenant n°1	2 640.00 F HT	3 157.44 F TTC
Ensemble	176 337.50 F HT	212 636.63 F TTC

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

PROJET CONCESSION GAZ :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la déserte de gaz pour la commune de Chuzelles est prévue pour une première tranche en 2003 et une deuxième tranche en 2004.

INFORMATIONS SUR L'INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux réunions se sont déroulées pour aborder ce sujet. Le District de Vienne est appelé à disparaître d'ici le 31 décembre 2001 face à cette échéance le projet d'une communauté d'agglomération ou de communes est étudié. Une prochaine réunion aura lieu courant septembre.

REAMENAGEMENT DE PRET :

Un prêt de 1.000.000 F avait été contracté en 1995 avec remboursement à taux fixe durant une période de 5 ans puis à taux variable pour la durée restante.

La période à taux fixe arrivant à expiration lors de l'échéance de septembre 2000, il est possible de réaménager le remboursement futur prévu à taux variable (index EURIBOR soit 5.80% toujours instable et en progression constante) en taux fixe (taux budgétaire de 5.56%), avec périodicité annuelle et échéance en janvier pour un capital restant dû de 810 714.83 F.

Les membres présents décident à l'unanimité de procéder à son réaménagement.

VALORISATION du BIOGAZ :

Les appels d'offres sont terminés.

Le montant des travaux s'élève à : 8 706 071 F HT

(dont 5 932 383 F HT pour le SYVROM et 2 773 688 F HT pour le SYSTEPUR)

Le montant total des subventions s'élève à 6 353 731 F.

Le montant des emprunts s'élève à 2 352 340 F HT, le montant de l'annuité est de 318 095 F (dont 216 750 F HT part du SYVROM et 101 345 F HT part du SYSTEPUR).

Les travaux devraient débiter rapidement.

SICOGEC :

Une pré-réception des logements a eu lieu. Quelques anomalies ont été constatées. La réception aura lieu prochainement.

DIVERS ;

Courrier de l'association syndicale du lotissement « Plein Sud » relatif à la pose d'un miroir à l'entrée du lotissement, réponse sera faite.

Courrier de l'association syndicale du lotissement « Pleine Campagne » relatif à la voirie, réponse sera faite.

Lecture du courrier d'un administré relatif à l'aménagement qui vient d'être effectué à Boussole, réponse sera faite.

Le 16 septembre 2000, de 10H00 à 16H00, journée portes ouvertes à la Mairie afin de permettre à toute la population chuzelloise de visiter les locaux nouvellement aménagés.

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 5 septembre 2000 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER

CONSEIL MUNICIPAL du 5 SEPTEMBRE 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2000

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE

Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

SECRETARE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION : TICKETS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du changement de prix du repas au Restaurant Scolaire, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets en cours numérotés de 9696 à 11000.

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un accord favorable.

INTERVENTION D'UNE AUXILIAIRE A L'INTEGRATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Afin de soutenir l'intégration d'un enfant à l'école élémentaire, la famille a demandé la présence d'une Auxiliaire à l'Intégration 3 à 4 demi-journées par semaine. L'Auxiliaire est un emploi jeune recruté par l'association Interaction pour le Développement qui a l'agrément de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Une participation financière de 10.000 F (frais de fonctionnement) est demandée par l'association à la municipalité au prorata des temps de présence de l'Auxiliaire à l'Intégration.

L'Inspection Académique a approuvé cette intervention et impose à la commune de la financer.

Le Conseil Municipal, tout en approuvant cette intervention déplore de n'avoir pas été informé de cette démarche dès le départ et constate qu'il est mis devant le fait accompli.

Après diverses questions, la municipalité accepte à l'unanimité.

INFORMATISATION DES ECOLES ELEMENTAIRES :

Le Conseil Général de l'Isère et l'Inspection d'Académie ont mis en place une opération sur 3 ans intitulée « Education – Technologies Isère Communication (E-TIC) », destinée aux classes élémentaires (classes CP à CM2).

Ce projet s'articule sur deux niveaux :

- Le développement des Techniques d'Information et de Communication (TIC) en milieu scolaire et tout particulièrement en classes élémentaires : la mise en place de l'enseignement par réseau, avec pour objectif « 1 ordinateur pour 10 élèves » ou « 2 par classe ». Chaque écolier isérois doit avoir accès aux réseaux et doit avoir la possibilité de naviguer, seul ou de façon structurée, avec un enseignant.
- Les cybercentres (i.média) : l'école ne peut couvrir seule tous les accès aux Techniques d'Information et de Communication (TIC). Un équipement de proximité communal ou intercommunal est nécessaire. Ce sont les cybercentres qui formeront le réseau i. comme isère.média (i.média). Les cybercentres seront le point d'ancrage des projets éducatifs, le point d'échange des savoirs et le point ressource et de diffusion à une plus large population possible.

Les membres du Conseil Municipal décident de rencontrer les institutrices de l'école élémentaire afin d'étudier ensemble ce projet.

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LE REFERENDUM DU 24 SEPTEMBRE :

8H-12H : Bureau 1 : P.ALLARD, C.TERRIER, G.BOURGUIGNON
Bureau 2 : G.NAVARRO, R.FLAMAND, JM.LUCAS

12H-15H : Bureau 1 : E.AURIC, Y.MARLIER
Bureau 2 : M.RAULIN, M.PRAS, G.ROCHE

15H-18H : Bureau 1 : M.GARDAIS, JN.REGAL, R.PRAS
Bureau 2 : A.SYLVAIN, J.PLANTIER, MT.CARRET

COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS :

SYVROM : Conteneurs à tri sélectif : 3 conteneurs vont être mis en place le 9 octobre prochain :
Mille Club – Boussole - Moulin de Leveau

SIVU : sentiers du Pays Viennois :

La commercialisation et la promotion des Guides et cartes des sentiers a été confiée à l'Office de Tourisme de Vienne. La vente s'effectue dans les locaux de l'Office de Tourisme et par le biais du même office auprès des diffuseurs éventuels. 35 F la carte, 55 F le guide.

Il reste 2 points à régler :

- suivi et gestion : on s'oriente vers un partenariat avec le District de Vienne qui a acquis la compétence environnement et dispose de 3 emplois jeunes. Le comité syndical du SIVU du 29 juin a donné un accord de principe pour une négociation allant dans ce sens.

- labellisation des sentiers : la labellisation des sentiers permettant l'obtention d'une aide à l'entretien obéit à un certain nombre de conditions, entre autres :

. mise en conformité du balisage, la Fédération de la Randonnée en Isère ayant émis des critiques sur le balisage et la signalétique qui sont à revoir et à compléter. Pour Chuzelles, peu de points à revoir

. engagement d'entretien de la part des communes. En ce qui concerne Chuzelles, plus de la moitié du réseau est constituée par des routes. L'entretien entre pour ces sections dans le cadre normal de l'entretien de la voirie.

A noter que dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées, le Conseil Général a confié une mission de caractérisation des sentiers triés par communes et tronçons selon un certain nombre de critères, nature, revêtement, configuration, etc... Les communes disposent donc d'un état des lieux précis sur leur réseau.

Patrimoine : Labellisation des actions en faveur du patrimoine rural au titre de l'an 2000 :

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le biais des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, proposition a été faite aux communes d'une démarche d'observation, de recensement et de mise en valeur du patrimoine rural. Pour l'officialisation de cette démarche et l'obtention du logo correspondant, un certain nombre de conditions sont à remplir :

- ouverture de la démarche aux associations locales et aux habitants de la commune
- action réalisée sous l'égide d'un comité local
- action de sensibilisation au niveau des enfants.

Ces conditions se trouvent pratiquement réunies. De plus, un travail de recensement, de mise en valeur du patrimoine communal et sensibilisation a d'ores et déjà été entrepris sous diverses formes (publications diverses, recensement, expositions, manifestations, etc...).

Contact a été pris par l'intermédiaire de l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine avec la Direction Départementale de l'Agriculture. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette opération.

Intervention Centre de Secours :

- Avril 2000 : 4 interventions, 7.50 heures, 11 personnes engagées
- Mai 2000 : 4 interventions, 9.79 heures, 13 personnes engagées

Divers :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des graffitis ont été faits cet été sur les murs de la Mairie. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Plusieurs parents ont demandé à Monsieur le Maire de retirer sa plainte, mais celui-ci maintient sa décision. Les frais relatifs à cette dégradation seront à la charge des auteurs des graffitis et de leur famille.

Centre Mille Loisirs :

Une réunion a eu lieu afin de faire le bilan du projet jeunes :

2 tranches d'âges étaient concernées : 13.15 ans et 15.17 ans

Villette de Vienne : 0 adolescent - Luzinay : 6 adolescents - Chuzelles : 3 adolescents

Le montant de la participation de chaque enfant était calculé en fonction de la subvention communale versée pour ce projet.

Mairie : Journée « Portes Ouvertes » 16 septembre 2000 de 10H à 16H00 sans interruption.

Prochain Conseil Municipal : 06 octobre 2000 à 20H00

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire
J. PLANTIER

CONSEIL MUNICIPAL du 11 OCTOBRE 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2000

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, NAVARRO, M.PRAS, REGAL

Mmes : CARRET, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : AURIC, ROCHE,
MARLIER donne pouvoir à JN.REGAL
GARDAIS donne pouvoir à J.PLANTIER

ABSENT : LUCAS

SECRETAIRE : ALLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à MT CARRET pour la présentation des budgets supplémentaires.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE CCAS 2000 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- Section fonctionnement : 6883 F
- Section investissement : 0

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2000 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- Section exploitation : 178 998 F
- Section investissement : 402 416 F

Subvention d'investissement transférée au compte de résultat : Les subventions d'investissement au compte de résultat ont été évaluées à 1 933 398 F (montant des subventions liées au réseau). Elles ont lieu d'être amorties sur la même durée que le réseau d'assainissement lui-même soit 30 ans avec une annuité de 64 447 F répartie aux comptes 13912 et 13918.

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNAL 2000 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- Section fonctionnement : 1 925 835 F Section Investissement : 3 911 842 F
- (entre crédits nouveaux et reports)

L'attention est à nouveau attirée sur le fait que le fond de roulement est quasi inexistant ce qui entraîne des difficultés pour investir et gérer au quotidien.

Après délibération, le résultat du vote est le suivant : 13 voix POUR 1 voix CONTRE

AFFECTATION de RESULTAT :

Dans le cadre du Compte Administratif 1999, la section de fonctionnement s'est soldée par un excédent de 1236 139 F et la section d'investissement s'est soldée par un déficit de 1 358 348 F. Après délibération, le Conseil Municipal affecte à hauteur de 694 924 F montant résultant de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement. Cette affectation sera constatée par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Pertes et profits sur créances irrécouvrables : 6000 F. relatifs à la participation au raccordement au réseau d'assainissement concernant un administré ayant quitté la commune ou disparu.

Toutes les démarches en vue du recouvrement ont été effectuées par les services de la trésorerie de Vienne et, en l'absence d'autres actions possibles de poursuites, la créance devient irrécouvrable et de ce fait ne peut être admise qu'en NON VALEUR.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

SYVROM : Ordures ménagères

Dans le cadre de l'intercommunalité, la collectivité devra se prononcer pour la perception de la taxe ou de la redevance des ordures ménagères. Suivre le dossier .

SUBVENTION « AIDE BENEVOLE EN MILIEU RURAL »

L'Association « Mille Loisirs », suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention pour « animation bénévole en milieu rural » auprès du Conseil Général courant 2000, a obtenu une réponse favorable en date du 23 juin à hauteur de 8000 F.

Cette somme a été versée, par le biais de la Trésorerie Générale de l'Isère à la Trésorerie de Vienne sur le compte de la commune de Chuzelles (titre n°190 – 05/10/2000).

Aussi, il y a lieu de reverser cette subvention de 8000 F à l'association « Mille Loisirs » de Chuzelles bénéficiaire de cette aide bénévole en milieu rural.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION pour achat d'une LAME

La collectivité sollicite une subvention du Conseil Général en vue d'acquérir une lame avant pour assurer le déneigement de la voirie communale.

CENTRE DE SECOURS :

9 interventions pour le mois de juin, 16 H.50 - 30 personnes engagées.

Résultat d'analyse d'eau : prélevé le 10/08/2000

Conclusion : eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques CONFORMES AUX NORMES des eaux destinées à la consommation humaine.

EMPRUNT : Monsieur le Maire rappelle que pour financer une dernière tranche des travaux relatifs à l'extension de la mairie, il y a lieu de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 F.

Après avoir pris connaissance des conditions offertes par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes LYON, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de prêt de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes LYON au taux fixe de 5,74 % pour une durée de 15 ans.

SIVU : Gestion des sentiers

Lors de l'assemblée générale du SIVU du 29 juin, avait été évoquée l'opportunité de confier la gestion et le suivi des sentiers au District de Vienne, ce dernier ayant acquis la compétence Environnement et disposant de moyens complémentaires. En vue de la mise en place de cette mission et pour légitimer l'intervention du District sur le territoire de notre commune, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère à ce sujet.

Après explications et délibération, l'assemblée vote par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

SIVU : participation au Comité Local de l'Habitat du Pays Viennois : Monsieur le Maire donne la parole à M.T.CARRET . Celle-ci expose que par délibération en date du 10 novembre 1997, le Comité Syndical du SIVU avait décidé de poursuivre son engagement au sein du Comité Local de l'Habitat par la signature de l'avenant à la Charte de l'Habitat pour une durée de 3 ans. Il convient aujourd'hui de se déterminer sur la poursuite du CLH. Compte tenu de l'absence d'autre structure porteuse à l'échelle du territoire du SIVU et, dans l'attente de la future intercommunalité issue de la loi du 2 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification intercommunale, - Considérant le travail engagé dans le cadre du CLH depuis 6 ans et les outils de concertation mis en place, - Conscient de la nécessité de poursuivre cette concertation pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat solidaire et cohérente, - Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, - **s'engage** à poursuivre sa participation aux travaux du CLH selon les modalités d'engagement définies dans la Charte de l'Habitat, - à participer financièrement au fonctionnement du CLH pour une durée de 1 an selon les modalités de répartition définies soit, 2/3 au nombre d'habitants et 1/3 au nombre de logements sociaux, - **Autorise** le Président du SIVU à signer l'avenant à la Charte de l'Habitat pour la période de fonctionnement du CLH.

PERSONNEL COMMUNAL :

Des études sont toujours en cours pour l'instauration d'un régime indemnitaire légal au personnel communal.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 17 novembre 2000.

Le Maire J.PLANTIER

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2000

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	726 281	70 Produits des services	24 280
012 Charges du personnel	83 300	73 Impôts et taxes	76 620
65 Autres charges gest.courante	46 045	74 Dotations-participations	515 238
66 Charges financières	75 126	75 Autres produits gest.courante	9 000
67 Charges exceptionnelles	50 645	013 Atténuation de charges	13 920
022 Dépenses imprévues	15 426	77 Produits exceptionnelles	50 638
023 Vir. Section Investissement	929 012	002 Excédent antérieur reporté	1 236 139
Totaux	1 925 835	Totaux	1 925 835

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
16 Remb.Emprunts	13 135	021 Vir. de la section Fonctionn.	234 088
21 Immobilisations corporelles	25 000	I068 Affectation	694 924
23 Immobilisations en cours	2 515 359	I0 Dotations autres	-50 000
001 Solde d'exécution reporté	1 358 348	I3 Subventions	482 192
		I6 Emprunts reçus	2 500 000
		I9/2I Autres opérations	50 638
Totaux	3 911 842	Totaux	3 911 842

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Dépenses		Recettes	
006 Vir. section Investissement	178 998	002 Excédent antérieur	84 606
		70 Produits de gestion courante	-10 000
		77 Produits exceptionnels	104 392
Totaux	178 998	Totaux	178 998

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
I3 Compte de résultat : subv.	64 447	001 Excédent reporté	122 528
23 Immobilisations en cours	337 969	I3 Subventions	97 000
		I6 Emprunts reçus	3 890
		005 Autofinancement compl.	178 998
Totaux	402 416	Totaux	402 416

BUDGET CCAS

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	903	002 Excédent antérieur reporté	8 933
65 Autres charges gest. Courante	6 000	70 Produits des services	1 550
023 Virement section d'Invest.	-20	74 Dotations participations	-3 600
Totaux	6 883	Totaux	6 883

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
		001 Solde d'exécution reporté	20
		021 Vir. de la section Fonctionnem.	-20
		Total	0

Cet exercice 2000 voit la réalisation du chantier de rénovation et d'agrandissement des locaux de la Mairie.

Conscients des incidences financières importantes pour tous durant de nombreuses années, cet investissement s'avérait nécessaire pour offrir un accueil mieux adapté aux administrés et de meilleures conditions de travail dans un environnement plus fonctionnel pour le personnel et les utilisateurs permanents de ces locaux. Ces travaux ont été possibles grâce aux aides du Conseil Général (subvention de 360.000 F) et de l'Etat (dotation globale d'équipement de 200.000 F). La collectivité a dû aussi contracter divers emprunts auprès de la Caisse d'Epargne pour compléter le financement de ces réalisations.

En effet, les charges régulières courantes annuelles augmentent constamment, les recettes quant à elles ont tendance à diminuer et malgré tout la collectivité doit continuer à assurer l'entretien de ses voies, réseaux, bâtiments, etc... et investir dans de nouveaux équipements ou rénover ceux existants. L'auto financement propre s'amointrit au fil du temps rendant difficile ces réalisations aux échéances prévues.

•
•
•

•
•
•



Bulletin tiré à 750 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°52- Dépôt légal - Octobre 2000